



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 30 avril 2026 DELIBERATION

Rapporteure : Madame La Maire

Secrétaire de séance : Madame Maïtena FERRAN

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjointes,
Mme Sonia CAMPAGNE, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOPE, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Elodie JIMENEZ donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Maïtena FERRAN
- M. Joël RESTIF donne pouvoir à M. Sébastien de TRUCHIS
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Anne BARBET

4 – DÉSIGNATION D'UN.E DÉLÉGUÉ.E. DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « ESTIVADE »

Il est rappelé à votre assemblée que l'association « ESTIVADE » est une association à but non lucratif fondée en 1989. Elle agit à l'intersection du social, de l'économique et de l'environnemental, avec une mission forte : favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté, tout en participant activement au développement local durable.

Dans un courrier en date du 8 avril 2026, Mme CLOT, Présidente de l'association « ESTIVADE », émet le souhait qu'un membre du Conseil municipal puisse siéger lors du Conseil d'administration.

S'agissant d'une nomination, la désignation doit normalement se faire à bulletin secret.

Toutefois, le Conseil municipal, s'il le souhaite, peut décider de désigner les membres du Conseil municipal par un vote à main levée. Ce mode de scrutin requiert l'accord de l'unanimité des conseillers.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026
ID : 064-216404228-20260430-DEL260430_04-DE

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** que la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au Conseil d'administration de l'association « ESTIVADE » se fera par un vote à main levée,

Vu le partenariat de la Commune avec l'association,

Il est proposé à votre assemblée de désigner Monsieur Sami BOURI comme délégué titulaire et Monsieur Nicolas MALEIG comme délégué suppléant au sein du Conseil d'administration de l'association « ESTIVADE ».

M. Alfredo DOS SANTOS présente sa candidature comme délégué titulaire.

Il est procédé au vote.

M. Sami BOURI obtient 25 voix.
M. Alfredo DOS SANTOS obtient 8 voix.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

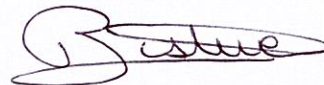
- **DÉSIGNE** Monsieur Sami BOURI comme délégué titulaire au Conseil d'administration de l'association « ESTIVADE ».

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **25 voix pour**, **7 voix contre** (M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, et M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE), et **1 abstention** (M. Hugo COUCHINAVE),

- **DÉSIGNE** Monsieur Nicolas MALEIG comme délégué suppléant, au Conseil d'administration de l'association « ESTIVADE ».

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 avril 2026.
Suivent les signatures.-

La Maire,



Marie-Lyse BISTUÉ



AFFICHÉ LE 05/05/2026

